

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ PARIS 5

LICENCE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au

Vu l'arrêté ministériel du 1 septembre

Vu les pièces justificatives produites ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant

inscription au licence ;

textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE ECONOMIE ET GESTION** à finalité PROFESSIONNELLE, Mention ECONOMIE ET GESTION

PARCOURS DROIT - ECONOMIE ET GESTION

mention passable

est délivré à

au titre de l'

et

pour en jouir

美澳留服认证

原版仿制文凭

Q微794868844

Le titulaire

N°
/201420

PARV

Axel KAHN

Maurice QUENET